

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 1 547 652 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

29.06.2005 Bulletin 2005/26

(51) Int Cl.7: **A63B 9/00**

(21) Numéro de dépôt: **04300932.3**

(22) Date de dépôt: **21.12.2004**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL BA HR LV MK YU

(30) Priorité: **23.12.2003 FR 0351189**

(71) Demandeur: **WESCO**

79141 Cerizay Cedex (FR)

(72) Inventeur: **AUBERGER, Benoît**

79380, LA FORET SUR SEVRE (FR)

(74) Mandataire: **Fantin, Laurent et al**

Société AQUINOV

12, rue Condorcet

33150 Cenon (FR)

(54) **MODULE POUR PARCOURS DE MOTRICITE POUR JEUNES ENFANTS**

(57) L'objet de l'invention est un module pour parcours de motricité pour enfants, caractérisé en ce qu'il comprend quatre parois latérales (12) et une surface supérieure (14) délimitant une cavité (16), au moins deux ouvertures (18) permettant de faire communiquer la cavité avec l'extérieur du module ou avec la cavité d'un

autre module ainsi qu'une forme adaptée susceptible de coopérer avec la forme d'un autre module de manière à obtenir une liaison par emboîtement entre deux modules juxtaposés.

EP 1 547 652 A1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un module pour parcours de motricité pour jeunes enfants, ainsi qu'à un parcours de motricité obtenu en assemblant plusieurs modules selon l'invention.

[0002] Pour l'éveil des tout-petits, notamment âgés d'au moins 1 ans, on a recours à des jeux pour développer leur coordination motrice et leur faire prendre conscience de leur schéma corporel. A cet effet, on utilise des éléments de différentes formes, juxtaposés les uns à côtés des autres de manière à former un parcours sur lequel les tout-petits peuvent se déplacer en marchant ou en rampant. Avantagusement, ces éléments sont disposés sur des tapis souples pour amortir les éventuelles chutes des enfants.

[0003] Les produits existants ne donnent pas pleinement satisfaction pour les raisons suivantes.

[0004] Les éléments formant le parcours sont simplement juxtaposés entre eux si bien qu'ils peuvent s'écarter, constituant une source de danger pour les enfants. Ce phénomène est accentué par les enfants qui ont tendance en s'amusant à les déplacer. En variante, les éléments formant le parcours peuvent être reliés entre eux par l'intermédiaire de pièces distinctes. Cette solution n'est pas satisfaisante car les pièces de liaison peuvent se perdre.

[0005] D'autre part, les éléments existants ne sont pas très polyvalents et n'offrent qu'un nombre limité d'alternatives à moins de disposer d'un nombre pléthorique d'éléments encombrants et coûteux afin de varier les agencements et les possibilités de jeux pour l'enfant. Or, il est souhaitable de varier les parcours afin de développer les capacités d'adaptation de l'enfant aux différents environnements.

[0006] En contrepartie, un grand nombre d'éléments de formes variées nécessite un espace de stockage relativement encombrant.

[0007] Enfin, le manque de polyvalence conduit nécessairement à une perte d'attrait au cours du temps.

[0008] Aussi, la présente invention vise à pallier les inconvénients de l'art antérieur.

[0009] A cet effet, l'invention a pour objet un module pour parcours de motricité pour enfants, caractérisé en ce qu'il comprend quatre parois latérales et une surface supérieure délimitant une cavité, au moins deux ouvertures permettant de faire communiquer la cavité avec l'extérieur du module ou avec la cavité d'un autre module ainsi qu'une forme adaptée susceptible de coopérer avec la forme d'un autre module de manière à obtenir une liaison par emboîtement entre deux modules juxtaposés.

[0010] D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description qui va suivre de l'invention, description donnée à titre d'exemple uniquement, en regard des dessins annexés sur lesquels:

- la figure 1 est une vue de dessus d'un parcours de

motricité obtenu en assemblant des modules selon l'invention,

- les figures 2A à 2D sont des vues en perspective de variantes de modules selon l'invention,
- les figures 3A et 3B sont des vues en perspective d'accessoires, et
- la figure 4 est une vue de détail illustrant en détails les formes de deux modules assurant la liaison entre lesdits modules.

[0011] Sur la figure 1, on a représenté à titre d'exemple un parcours de motricité pour jeunes enfants, constitué de modules 10 selon l'invention. De préférence, ce parcours est disposé sur un ou plusieurs tapis souple (s) pour amortir les éventuelles chutes des enfants.

[0012] Selon l'invention, un module 10 se présente sous la forme d'un cube ou d'un parallélépipède, avec quatre parois latérales 12 et une surface supérieure 14 délimitant une cavité 16, au moins deux parois latérales comprenant chacune une ouverture 18 permettant de faire communiquer la cavité avec l'extérieur du module ou avec la cavité d'un autre module et une forme adaptée susceptible de coopérer avec la forme d'un autre module de manière à obtenir une liaison par emboîtement entre deux modules juxtaposés.

[0013] Selon une caractéristique de l'invention, les ouvertures 18 ont une forme en U renversé, les modules n'ayant pas de fond, les extrémités inférieures des parois latérales reposant directement au sol.

[0014] Selon une autre caractéristique de l'invention, le module comprend au moins une forme en saillie 20, ou en creux 22, susceptible de coopérer respectivement avec une forme en creux 22, ou en saillie 20, d'un autre module, les formes en saillie 20 et en creux 22 ayant des profils conjugués de manière à empêcher l'écartement de deux modules assemblés.

[0015] Avantagusement, les formes en saillie 20 et en creux 22 ont des formes telles qu'elles autorisent une liaison entre deux modules par emboîtement lorsque les modules à assembler sont disposés face contre face et que la forme en creux 22 d'un second module vient coiffer la forme en saillie 20 d'un premier module, comme illustré sur la figure 4.

[0016] Selon une autre caractéristique de l'invention, la forme en saillie 20 et/ou en creux 22 est prévue au niveau du bord d'une ouverture 18.

[0017] Selon un mode de réalisation illustré par la figure 4, la forme en saillie 20 comprend, selon une direction transversale, de l'intérieur du module vers l'extérieur, une gorge 24 et un bourrelet 26, s'étendant avantagusement sur toute la longueur du bord d'une ouverture 18 ou formant une forme en U renversé. En complément, la forme en creux 22 comprend, selon une direction transversale, de l'intérieur du module vers l'extérieur, une gorge 28 susceptible de recevoir le bourrelet 26 d'une forme en saillie d'un autre module et un bourrelet 30 susceptible de se loger dans la gorge 24 de ladite forme en saillie. Comme pour la forme en saillie 20,

la gorge et le bourrelet de la forme en creux 22 s'étendent avantageusement sur toute la longueur du bord d'une ouverture 18 ou forment une forme en U renversé.

[0018] Ces formes permettent d'obtenir une liaison solide entre les modules limitant les risques d'écartement entre lesdits modules. Par ailleurs, elles permettent également de faciliter le moulage desdits modules, ces derniers étant réalisés de préférence en matière plastique.

[0019] Selon une autre caractéristique de l'invention, le module comprend une forme en saillie 20 ou une forme en creux 22 au niveau des ouvertures 18. De préférence, chaque module comprend deux formes en saillie 20 et deux formes en creux 22 disposées sur chacune des parois latérales 12. Cette caractéristique renforce la polyvalence des modules et augmente sensiblement le nombre d'agencements possibles. Selon les cas, les formes en saillie ou en creux peuvent ne pas comprendre systématiquement une ouverture comme on peut le voir sur les figures 2A à 2D. Selon un mode de réalisation préféré, les formes en saillie 20 sont disposées sur deux parois adjacentes d'un module.

[0020] Ainsi, en assemblant plusieurs modules selon l'invention, on obtient un parcours tel qu'illustré sur la figure 1, qui comprend une première surface constituée par la surface supérieure des modules ainsi qu'un réseau de galeries constitué des cavités 16 des modules reliées par les ouvertures 18.

[0021] Comme illustré sur les figures 2A à 2D, un premier type de modules comprend deux ouvertures 18 disposées sur des parois latérales opposées, un deuxième type de modules comprend trois ouvertures 18, un troisième type de modules comprend deux ouvertures 18 disposées sur des parois latérales adjacentes. Ainsi, à partir d'un nombre restreint de types de modules, notamment quatre tels qu'illustrés sur les figures 2A à 2D, un grand nombre de combinaisons sont possibles, permettant d'obtenir des parcours variés.

[0022] Selon une autre caractéristique, au moins un orifice 32 est prévu, de préférence au niveau de la surface supérieure 14 de chaque module, susceptible de constituer une source de lumière pour éclairer l'intérieur du module. Cet orifice 32 permet également d'une part, aux enfants présents dans le réseau de galeries de voir à l'extérieur, ce qui renforce l'aspect ludique, et d'autre part, pour les adultes de surveiller les enfants présents à l'intérieur.

[0023] Selon une autre caractéristique, la surface supérieure 14 du module comprend une signalétique permettant de définir le nombre d'ouvertures et leurs dispositions. Avantageusement, la signalétique est obtenue grâce au nombre d'orifices 32 et à leurs dispositions. Ainsi, un premier orifice 32 est disposé sensiblement au centre de la surface supérieure 14, les autres orifices étant disposés entre l'orifice central et les ouvertures 18.

[0024] Ainsi, comme illustré sur la figure 2A, lorsque le module comprend deux ouvertures 18 disposées sur

des parois latérales opposées, il comprend trois orifices 32 alignés selon la direction des ouvertures 18.

[0025] Comme illustré par la figure 2B, lorsque le module comprend trois ouvertures 18, il comprend quatre orifices 32 formant un T dont les branches et le pied indiquent la position des ouvertures 18.

[0026] Enfin, comme illustré par les figures 2C et 2D, lorsque le module comprend deux ouvertures disposées sur des parois latérales adjacentes, il comprend trois orifices 32 formant un L dont les branches indiquent la position des ouvertures 18.

[0027] Selon une autre caractéristique de l'invention, les orifices 32 comprennent une paroi 34 transparente de manière à former un hublot pour que lesdits orifices ne constituent pas une source de danger lorsqu'un enfant déambule sur la surface supérieure 14 des modules.

[0028] Selon une autre caractéristique de l'invention, le parcours peut comprendre des modules particuliers, illustrés sur les figures 3A et 3B, comprenant soit des marches de manière à former un escalier 36, ou soit un plan incliné de manière à former un toboggan 38. Comme précédemment, le module formant escalier ou toboggan comprend au niveau d'au moins une paroi latérale une forme adaptée permettant d'assembler ledit module à un autre module par emboîtement.

[0029] Bien entendu, l'invention n'est évidemment pas limitée au mode de réalisation représenté et décrit ci-dessus, mais en couvre au contraire toutes les variantes, notamment en ce qui concerne les dimensions et matériaux des différents modules.

Revendications

1. Module pour parcours de motricité pour enfants, **caractérisé en ce qu'il** comprend quatre parois latérales (12) et une surface supérieure (14) délimitant une cavité (16), au moins deux ouvertures (18) permettant de faire communiquer la cavité avec l'extérieur du module ou avec la cavité d'un autre module ainsi qu'une forme adaptée susceptible de coopérer avec la forme d'un autre module de manière à obtenir une liaison par emboîtement entre deux modules juxtaposés.
2. Module pour parcours de motricité selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les ouvertures (18) ont une forme en U renversé.
3. Module pour parcours de motricité selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins une forme en saillie (20) et/ou une forme en creux (22) susceptible de coopérer par emboîtement respectivement avec une forme en creux (22) ou en saillie (20) d'un autre module.
4. Module pour parcours de motricité selon la reven-

dication 3, **caractérisé en ce que** la forme en saillie (20) comprend, selon une direction transversale, de l'intérieur du module vers l'extérieur, une gorge (24) et un bourrelet (26) et en complément, la forme en creux (22) comprend, selon une direction transversale, de l'intérieur du module vers l'extérieur, une gorge (28) susceptible de recevoir le bourrelet (26) d'une forme en saillie d'un autre module et un bourrelet (30) susceptible de se loger dans la gorge (24) de ladite forme en saillie.

5

10

5. Module pour parcours de motricité selon la revendication 3 ou 4, **caractérisé en ce que** la forme en saillie (20) ou en creux (22) est prévue au niveau du bord d'une ouverture (18).
6. Module pour parcours de motricité selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, **caractérisé en ce que** chaque paroi latérale (12) comprend une forme en saillie ou en creux.
7. Module pour parcours de motricité selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins un orifice (32), de préférence au niveau de la surface supérieure (14), susceptible de constituer une source de lumière pour la cavité (16).
8. Module pour parcours de motricité selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce qu'il** comprend une signalétique sur la surface supérieure permettant de définir le nombre d'ouvertures (18) et leurs dispositions.
9. Module pour parcours de motricité selon les revendications 7 et 8, **caractérisé en ce que** la signalétique est obtenue grâce au nombre d'orifices (32) et à leurs dispositions.
10. Parcours de motricité obtenu par l'assemblage de modules selon l'une quelconque des revendications 1 à 9.

15

20

25

30

35

40

45

50

55

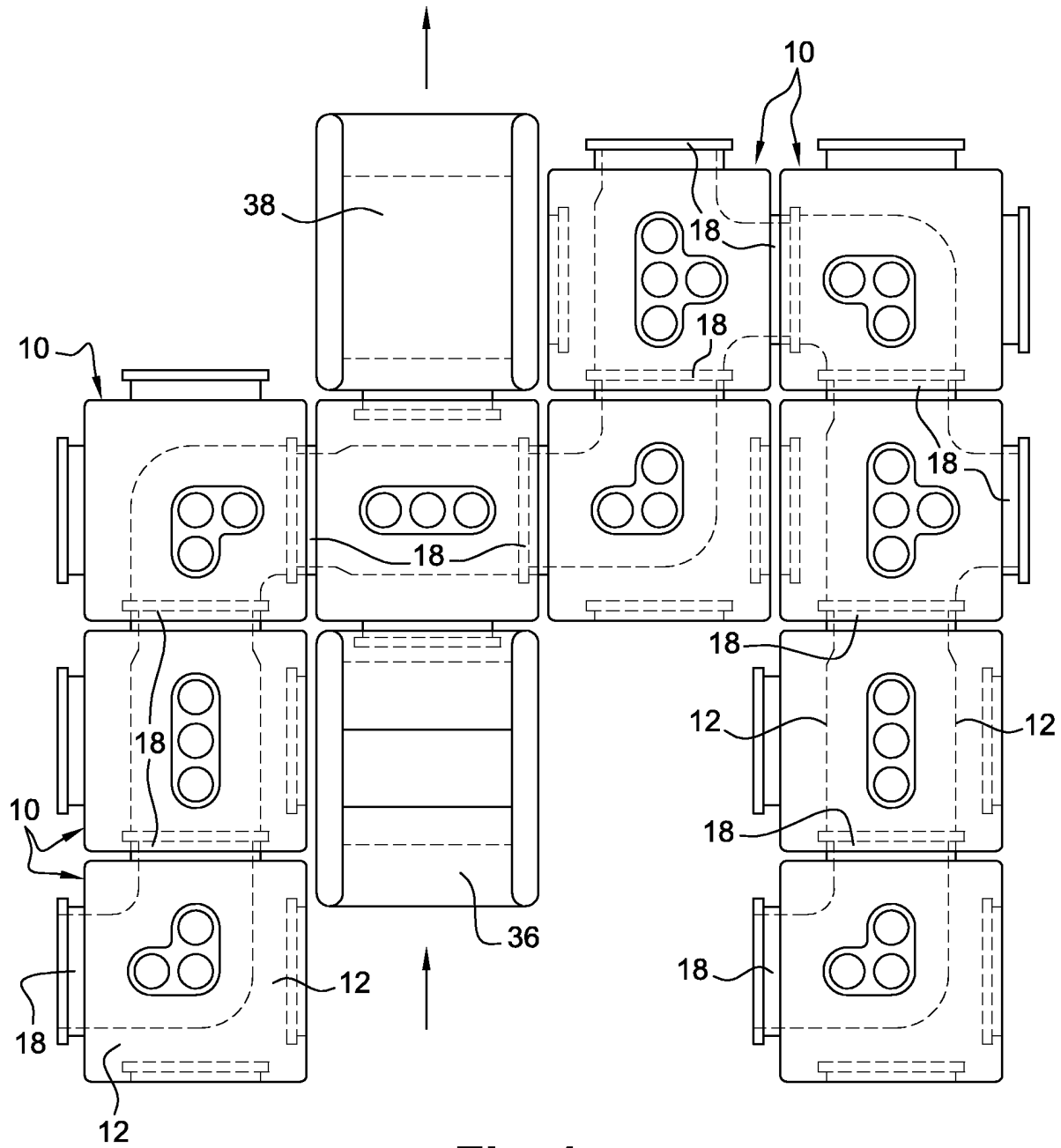


Fig. 1

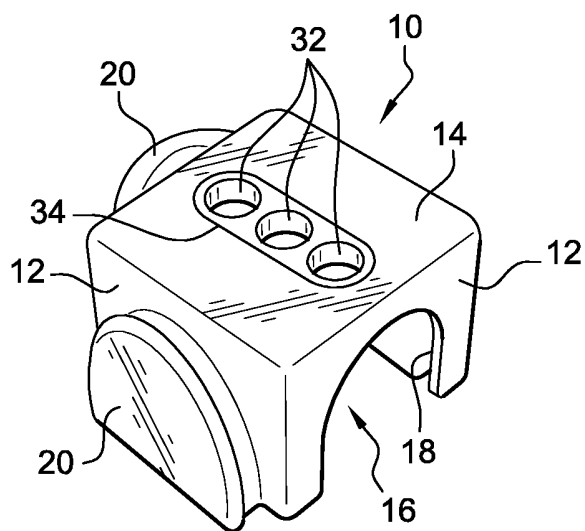


Fig. 2A

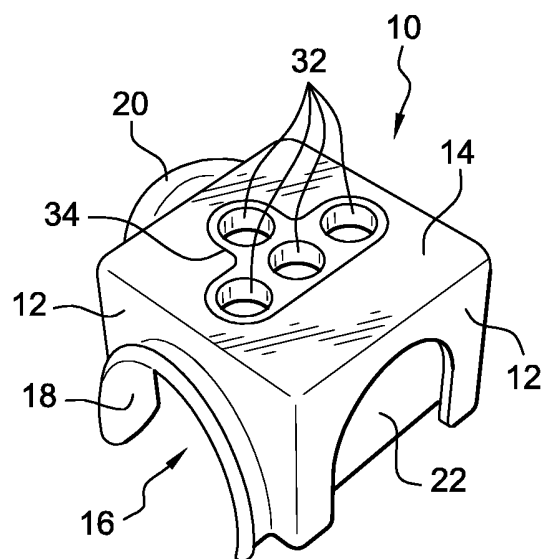


Fig. 2B

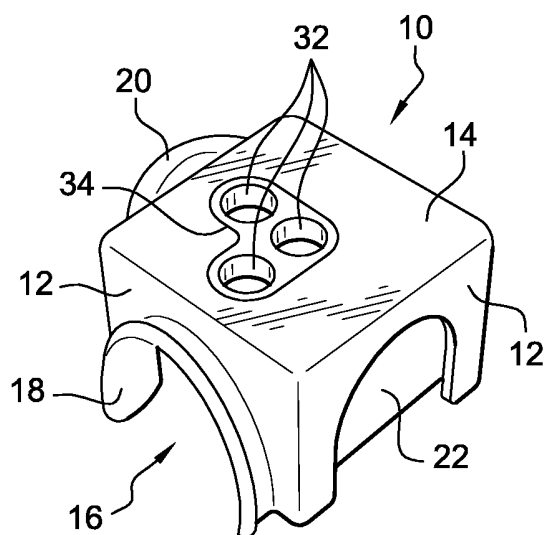


Fig. 2C

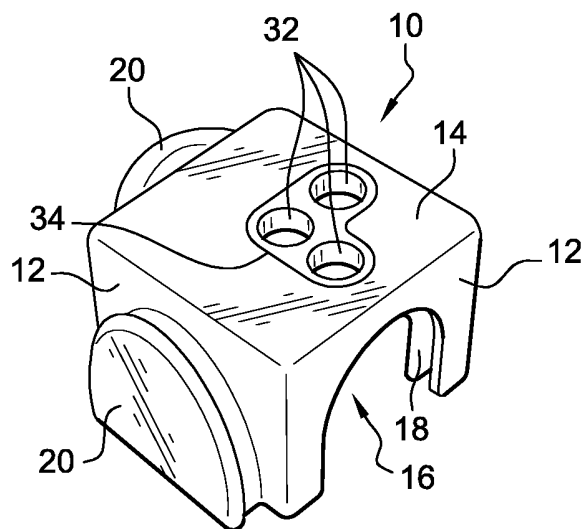


Fig. 2D

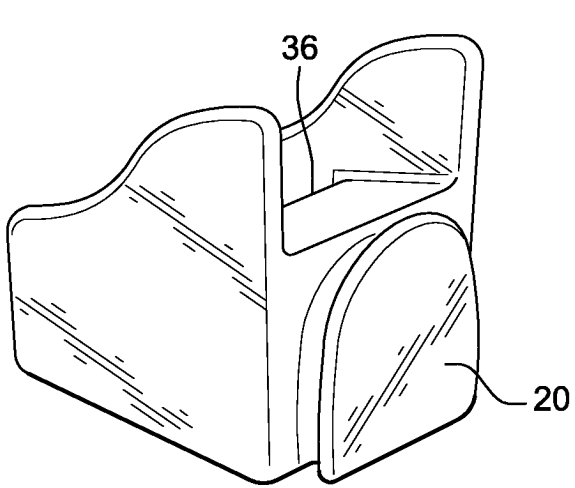


Fig. 3A

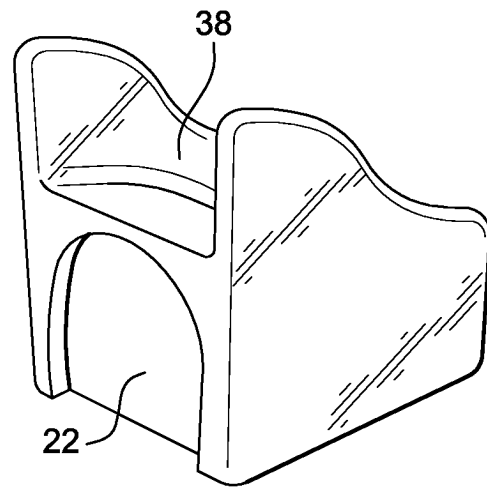


Fig. 3B

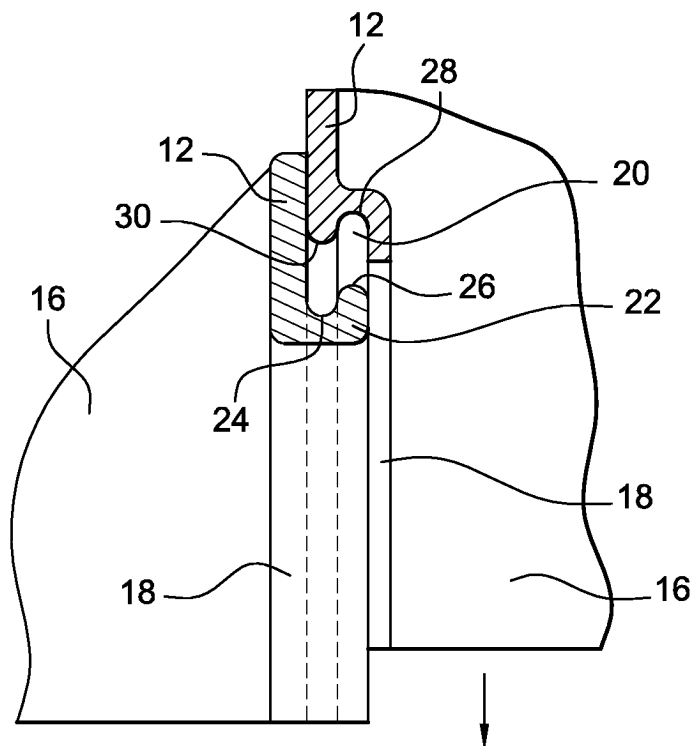


Fig. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 04 30 0932

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	DE 20 15 649 A (LÖFFNER ROLAND) 18 février 1971 (1971-02-18) * le document en entier *	1	A63B9/00
A	US 5 620 396 A (WESTPHAL MARK E) 15 avril 1997 (1997-04-15) * le document en entier *	1	
A	US 2003/003840 A1 (HSU KUN CHAO ET AL) 2 janvier 2003 (2003-01-02) * le document en entier *	1	
A	US 6 269 826 B1 (ZHENG YU) 7 août 2001 (2001-08-07) * le document en entier *	1	
A	US 6 001 020 A (SMITH ROBIN E ET AL) 14 décembre 1999 (1999-12-14) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A63B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		14 mars 2005	Verelst, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 30 0932

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

14-03-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 2015649	A	18-02-1971	DE 2015649 A1	18-02-1971
US 5620396	A	15-04-1997	AUCUN	
US 2003003840	A1	02-01-2003	EP 1114662 A2	11-07-2001
US 6269826	B1	07-08-2001	US 5816279 A	06-10-1998
			US 5664596 A	09-09-1997
			US 5560385 A	01-10-1996
			US 5467794 A	21-11-1995
			US 5301705 A	12-04-1994
			US 2002124878 A1	12-09-2002
			US 2003066552 A1	10-04-2003
			US 2003183264 A1	02-10-2003
			US 2004084075 A1	06-05-2004
			US 6698441 B1	02-03-2004
			US 2001011550 A1	09-08-2001
			US 2001015219 A1	23-08-2001
			US 2002096205 A1	25-07-2002
			US 6360761 B1	26-03-2002
			US 2004168714 A1	02-09-2004
			US 6006772 A	28-12-1999
			AU 687568 B2	26-02-1998
			AU 2718795 A	15-02-1996
			CA 2154734 A1	28-01-1996
			DE 69509598 D1	17-06-1999
			DE 69509598 T2	23-09-1999
			DE 69512281 D1	21-10-1999
			DE 69512281 T2	23-03-2000
			DE 853960 T1	19-11-1998
			EP 0694318 A1	31-01-1996
			EP 0853960 A1	22-07-1998
			EP 0914841 A2	12-05-1999
			AU 680219 B2	24-07-1997
			AU 5645394 A	08-09-1994
			US 5579799 A	03-12-1996
			US 6305396 B1	23-10-2001
			US 6318394 B1	20-11-2001
			US 2004226595 A1	18-11-2004
US 6001020	A	14-12-1999	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82